



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les maladies fongiques sur les cultures

Question écrite n° 20399

Texte de la question

M. Bertrand Pancher appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le risque de plus en plus important de développement de maladies fongiques sur les cultures françaises. Les conditions météorologiques du printemps 2017 restent pour les agriculteurs et viticulteurs de nombreuses régions synonymes d'année noire. Les alternances de périodes de forte pluviométrie et de températures élevées, ont été propices à la prolifération de nombreuses maladies fongiques (fusariose, mildiou, pourriture grise, etc.). Celles-ci ont occasionné des pertes de rendement considérables ainsi qu'une forte diminution de la qualité des récoltes malgré la mise en œuvre de bonnes pratiques agricoles (allongement de la rotation culturale, travail du sol), le choix de variétés adaptées ou en encore le recours à des solutions fongicides de façon raisonnée (triazoles, strobilurines, SDHI, soufre, cuivre, etc.). Les filières agricoles ont dû également redoubler de vigilance afin de prévenir la contamination de leurs cultures par des champignons pathogènes qui peuvent être à l'origine de la production de toxines naturelles dangereuses pour la santé humaine. S'il n'est évidemment pas possible de prédire les conditions climatiques pour 2019, les météorologues s'accordent à dire que les années aux conditions climatiques difficiles vont se multiplier entraînant des conditions de production de plus en plus compliquées. Dans ce contexte, il lui demande de quelle manière le Gouvernement entend soutenir le développement de la recherche afin de protéger la production agricole française face à la menace des maladies fongiques et faire émerger de nouvelles solutions et de nouveaux outils pour protéger les récoltes contre les attaques fongiques. Il n'est en effet pas possible de se priver de solutions existantes sans alternatives testées et validées, et à l'innocuité prouvée par les autorités sanitaires.

Texte de la réponse

La recherche et l'innovation constituent des actions essentielles pour lutter contre les maladies fongiques de manière non chimique, notamment dans le domaine de la sélection variétale. Des obtenteurs ont ainsi par exemple récemment mis sur le marché des cépages de vigne résistants au mildiou et à l'oïdium, qui sont les deux principales maladies cryptogamiques foliaires de la vigne à l'origine de nombreux traitements phytosanitaires. Le plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides lancé en avril 2018 vise notamment la réduction rapide de l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement. Il prévoit également d'amplifier la recherche et le développement d'alternatives, et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs. Dans ce cadre, le Gouvernement a dégagé d'importantes enveloppes de financement. Ainsi, le plan Ecophyto dispose d'un budget de 7 millions d'euros par an pour financer des projets de recherche et d'innovation. En outre, un programme prioritaire de recherche « Cultiver et protéger autrement » vient d'être mis en place, avec une dotation de 30 millions d'euros. Enfin, la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous prévoit la mise en œuvre d'une stratégie nationale de déploiement du biocontrôle. Celle-ci devrait être publiée d'ici fin 2019.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20399

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5440

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9930